

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_121**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 23 juin 2021

**OBJET :**

**MISSION D'ARCHITECTE CONSEILLER  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-  
LAURENT-DU-PONT**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36

Présents : 24

Pouvoirs : 9

Votants : 33

**Résultat des votes :**

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents les délégués avec voix délibérative :**

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Mathias LAVOLE, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

**Pouvoirs :** Myriam CATTANEO à Evelyne LABRUDE, Pascal SERVAIS à Martine MACHON, Nathalie HENNER à Bertrand PICHON MARTIN, Véronique MOREL à Matthias LAVOLE, Jean Claude SARTER à Laurette BOTTA, Birgitta RENAUDIN à Raphael MAISONNIER, Céline BOURSIER à JP SIRAND PUGNET, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN

**CONSIDERANT** la fin du contrat d'architecte conseiller de monsieur Laurent Douget annoncée par sa lettre de démission reçue le 15 juin 2021 à la communauté de communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** que le 15 janvier 2021, trois candidates en tant qu'architectes conseillers se sont présentées au jury composé des élus des communes concernées (présents : Mme. Barbian, Mme Renaudin, M. Maisonnier, M. Journet et M. Coux) et en présence de Mme Martignoni, directrice du CAUE 38 ;

**CONSIDERANT** que la motivation de Madame Amandine Evrard, son souhait d'échanges avec les élus, le service instructeur et les particuliers, la diversité de ses références ainsi que sa volonté d'affiner sa connaissance du territoire, ont retenu l'attention des membres du jury ;

**CONSIDERANT** que la mission d'architecte conseiller sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont n'a pas pu être assurée temporairement par monsieur Laurent Douget et que Madame Evrard a assuré de manière réussie le remplacement de monsieur Douget sur la commune de Saint-Laurent-du-Pont ;

**CONSIDERANT** que le caractère temporaire de l'absence de monsieur Douget revêt un caractère définitif depuis sa lettre de démission reçue le 15 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** que la commune de Saint-Laurent-du-Pont souhaite continuer de travailler avec Mme Evrard et que cette dernière est disponible pour assurer le service auprès de la commune de Saint-Laurent-du-Pont ;

**CONSIDERANT** que madame Amandine Evrard sera l'architecte conseiller du territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Pont ;

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la décision du jury de recrutement d'un nouvel architecte conseiller ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ces missions ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 038-200040111-20210715-21\_121-DE

SLOW

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 juillet 2021,

La Présidente,

Anne LENFANT

